

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2024

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

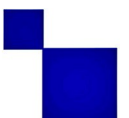
M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Denis, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Denis
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Paul donnant pouvoir à M. Dallier
M. Martin S. donnant pouvoir à M. Chabani
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Cranoly, M. Monany



Délibération n° 06-02 du 28 mars 2024

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION – RENFORCER LE BAGAGE DES ALLOCATAIRES DU RSA – RECONDUCTION DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INCLUSION PAR L'ENTREPRENEURIAT POUR LES ALLOCATAIRES DU RSA AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention globale de 817 000 € dans le cadre de l'appel à projets « Accompagnement renforcé vers l'entrepreneuriat des bénéficiaires du RSA » au titre de l'année 2024 répartie comme suit :

- Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie) : 280 000 €
- Positiv 60 000 €
- BGE Paris : 40 000 €
- Chambre de Commerce et d'Industrie IDF-Seine-Saint-Denis : 105 000 €
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Ile-de-France : 65 000 €
- Ensemble pour l'Emploi : 50 000 €
- La Maison d'Initiative Économique Locale (la Miel) : 50 000 €
- France Active Métropole Seine-Saint-Denis: 37 000 €
- Réseau Initiative Seine-Saint-Denis: 35 000 €
- GRDR Migration, Citoyenneté, Développement: 55 000 €
- La Ruche Développement : 40 000 €

- APPROUVE les avenants ci-annexés à conclure à conclure avec les organismes cités ci-dessus ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer les avenants correspondants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.